

Violences policières : la préfecture de police de Paris interdit deux rassemblements en hommage à George Floyd devant l'ambassade des Etats-Unis



La préfecture de police de Paris a interdit la tenue de deux rassemblements prévus samedi 6 juin devant l'ambassade des Etats-Unis, en hommage à George Floyd. La préfecture a notamment évoqué les récents "incidents et violences" qui ont eu lieu en marge de la manifestation qui avait pourtant été interdite le 2 juin à Paris.

Avec Atlantico
Rédaction

La préfecture de Police de Paris a interdit la tenue de deux rassemblements prévus ce samedi 6 juin devant l'ambassade des Etats-Unis. Ces manifestations étaient organisées en hommage à George Floyd, un homme noir de 46 ans tué lors de son interpellation par la police à Minneapolis.

Selon le communiqué de la préfecture de Police de Paris, "deux projets de rassemblements statiques devant l'Ambassade des Etats-Unis ont été déclarés pour le samedi 6 juin 2020. Ces rassemblements, susceptibles de rallier de nombreuses personnes, ne sont pas autorisés par le décret du 31 mai 2020 relatif à l'état d'urgence sanitaire qui proscribit tout rassemblement, dans l'espace public, de plus de dix personnes".

Le communiqué fait également allusion aux "incidents et violences" qui ont éclaté en marge de la manifestation, qui avait pourtant été interdite, le mardi 2 juin. Ce rassemblement était organisé à l'appel du comité de soutien à la famille d'Adama Traoré, un jeune homme noir de 24 ans mort en 2016 après son interpellation par les gendarmes. La manifestation de mardi avait réuni 20.000 personnes devant le Tribunal de grande instance de Paris.

La porte-parole du gouvernement Sibeth Ndiaye s'est également exprimée sur ce dossier. Elle estime que les nouvelles manifestations non autorisées contre les violences policières annoncées pour samedi "ne devraient pas se tenir" en raison de la situation sanitaire :

"Néanmoins ce que ces manifestations révèlent, c'est qu'il y a un certain malaise pour au moins une certaine partie des Français, donc on doit l'entendre et on doit être capable d'y apporter une réponse".

Sibeth Ndiaye a également salué les "mots très forts" du ministre de l'Intérieur Christophe Castaner qui a promis une "sanction" pour chaque "faute".

La Ligue de défense noire africaine, organisatrice du rassemblement a annoncé sur Facebook ce vendredi que "la manifestation pacifique parisienne (...) est maintenue".

Reste à savoir quelle sera la situation ce samedi à Paris et quelle sera l'ampleur de l'éventuelle mobilisation malgré l'interdiction.